



CONSEIL MUNICIPAL
du 18 DECEMBRE 2025
PROCES-VERBAL

Date de la convocation : 12 décembre 2025

Date d'affichage : 12 décembre 2025

L'an 2025 le jeudi 18 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saily sur la Lys, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude THOREZ, Maire.

Étaient Présents : M. THOREZ Jean-Claude - M. BARBAUX Maxime - Mme BLONDEL Marie-Christine - Mme BOUNOUA Rachida - Mme CALDI Christine - M. CARDON Olivier - M. COLLET Olivier - M. COTE Alexandre - Mme DIEUDONNE Nadine - M. DUPONT Bruno - Mme HERDIN Andrée - M. KNOCKAERT Vincent - Mme LUTZ Véronique - Mme MARTEAU Martine - M. RAVET Pierre-Luc - Mme RUCKEBUSCH Geneviève.

Absent(s) ayant donné procuration : Mme de SWARTE Marie-Dominique - Mme VAN BECELAERE Edith.

Absent(s) : Mme CAZAUX Christine - Mme DEBUYSER Chantal - M. DEFOSSEZ Emmanuel - M. LEROY Bertrand - Mme PALLADINO Dominique - M. PECQUEUR Sylvain - M. PRUVOST Arnaud.

Nombre de membres du Conseil municipal : 25

Nombre de membres présents : 16

Nombre de membres votants : 18

Ordre du jour :

INTRODUCTION

<u>OBJET</u>	Désignation du secrétaire de séance
---------------------	-------------------------------------

ADMINISTRATION GENERALE

<u>OBJET</u>	Information du CM des décisions du maire (art. L.2122-23 du CGCT) : tableau des décisions depuis le CM précédent + tableau des DIA
---------------------	--

<u>OBJET</u>	Désignation d'un 8 ^{ème} adjoint suite à une démission
---------------------	---

<u>OBJET</u>	Modification du tableau des indemnités des adjoints et conseillers délégués
---------------------	---

<u>OBJET</u>	Modification des représentants de la commune au sein de TE Flandre (ex SIECF)
---------------------	---

<u>OBJET</u>	Approbation d'un protocole transactionnel avec M. Werner THUR
---------------------	---

<u>OBJET</u>	Approbation des statuts de l'association <i>Les Amis du Château de Bac St Maur et du Parc de Janka</i>
---------------------	--

<u>OBJET</u>	Approbation d'une charte de ville ambassadrice du don d'organes avec le collectif Greffes+
---------------------	--

TRAVAUX

<u>OBJET</u>	Approbation du projet de mise aux normes de l'église de Bac St Maur
---------------------	---

FINANCES

<u>OBJET</u>	Modification de l'autorisation de programme liée à l'opération 106
---------------------	--

<u>OBJET</u>	Création d'une autorisation de programme sur la période 2024-2027 pour le projet d'aménagement de la place Fleur de Lin
---------------------	---

<u>OBJET</u>	Délibération budgétaire modificative n°1
---------------------	--

<u>OBJET</u>	Approbation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2026 avant le vote du budget primitif
---------------------	---

<u>OBJET</u>	Admission en non-valeur de créances éteintes
---------------------	--

DOMAINE

<u>OBJET</u>	Cession avec promesse de vente du bâtiment de l'ancienne école Jacques Prévert
---------------------	--

<u>OBJET</u>	Approbation d'une convention de servitude au profit de Nacarat pour l'aménagement d'un bassin de gestion des eaux pluviales dans le cadre du projet <i>Maison Blanche</i>
---------------------	---

<u>OBJET</u>	Cession avec promesse de vente d'une emprise de 5215 m ² sur les parcelles AI 84p et 85p à Mavan Aménageur
---------------------	---

<u>OBJET</u>	Approbation de deux conventions de servitude tréfoncière au profit du SIDEN-SIAN
---------------------	--

RESSOURCES HUMAINES

<u>OBJET</u>	Convention de mise à disposition d'un ASVP avec la commune de Fleurbaix
<u>OBJET</u>	Adhésion à la convention de participation du CDG 62 au titre de la protection sociale complémentaire santé et approbation du montant de la prise en charge employeur
<u>OBJET</u>	Modification de la participation employeur pour la protection sociale complémentaire des agents (volet prévoyance)
<u>OBJET</u>	Approbation d'un avenant tarifaire à la convention de groupe d'assurance statutaire
<u>OBJET</u>	Approbation d'une convention de mise à disposition par le CDG 62 d'un délégué à la protection des données aux communes membres de la CCFL
<u>OBJET</u>	Création d'emplois non permanents pour assurer l'encadrement des accueils collectifs de mineurs pour l'année 2026

CULTURE

<u>OBJET</u>	Approbation d'une convention de groupement de commande avec la CCFL et ses 8 communes membres pour le déploiement du RFID dans le réseau l'Esperluette
<u>OBJET</u>	Approbation de deux conventions de prêt avec la Médiathèque du Nord
<u>OBJET</u>	Approbation d'un avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens 2024-2026 avec l'Harmonie – Ecole de Musique

INTERCOMMUNALITE

<u>OBJET</u>	Approbation de la convention action fruits/légumes sur l'année 2025/2026
--------------	--

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h.

INTRODUCTION

<u>OBJET</u>	Désignation du secrétaire de séance
--------------	-------------------------------------

Monsieur Olivier COLLET est désigné secrétaire de séance.

ADMINISTRATION GENERALE

OBJET	Information du CM des décisions du maire (art. L.2122-23 du CGCT) : tableau des décisions depuis le CM précédent + tableau des DIA
--------------	--

Rien à signaler.

OBJET	Désignation d'un 8 ^{ème} adjoint suite à une démission
--------------	---

Monsieur le Maire présente cette délibération.

Il indique que suite à la démission de Monsieur Florent TASSEZ, acceptée par la préfecture le 21 novembre 2025, il s'agit de nommer un 8^{ème} adjoint de remplacement. Si cela n'est pas fait, l'enveloppe des indemnités doit être recalculée aux 7 adjoints.

Le vote se déroule en secret, avec bulletins déposés dans une urne.

Le dépouillement est fait devant l'assemblée : 17 bulletins pour Monsieur Maxime BARBAUX, un bulletin blanc.

Monsieur Maxime BARBAUX est donc élu à la majorité absolue.

Monsieur le Maire lui adresse ses félicitations et lui remet l'écharpe d'adjoint.

OBJET	Modification du tableau des indemnités des adjoints et conseillers délégués
--------------	---

Monsieur le Maire indique à ce sujet que l'indemnité du 8^{ème} adjoint est équivalente à celle des délégués comme convenu en début de mandat, et remercie l'ensemble des membres du Conseil pour la confiance accordée à Maxime BARBAUX.

Approuvé à l'unanimité.

OBJET	Modification des représentants de la commune au sein de TE Flandre (ex SIECF)
--------------	---

Monsieur Maxime BARBAUX succède à Monsieur Florent TASSEZ au sein de TE Flandre aux côtés de Monsieur Olivier CARDON.

Approuvé à l'unanimité.

OBJET	Approbation d'un protocole transactionnel avec M. Werner THUR
--------------	---

Monsieur le Maire présente ce protocole.

Il explique que suite à l'assignation de Monsieur THUR et au passage en audience de conciliation au tribunal, il s'agit de rédiger un protocole d'accord pour concrétiser les engagements pris par la commune devant le juge.

La commune s'engage notamment à créer une association de préservation du Château de Bac, à donner le nom de Janka Thur à une des salles du château, à apposer une plaque commémorative.

Approuvé à l'unanimité.

<u>OBJET</u>	Approbation des statuts de l'association <i>Les Amis du Château de Bac St Maur et du Parc de Janka</i>
---------------------	--

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'approuver les statuts de l'association dont la commune sera membre de droit.

Approuvé à la majorité, une abstention.

<u>OBJET</u>	Approbation d'une charte de ville ambassadrice du don d'organes avec le collectif Greffes+
---------------------	--

Monsieur le Maire présente cette charte, en indiquant qu'il s'agit d'un beau projet afin de sensibiliser la population sur l'importance du don d'organes.

Approuvé à l'unanimité.

TRAVAUX

<u>OBJET</u>	Approbation du projet de mise aux normes de l'église de Bac St Maur
---------------------	---

Monsieur le Maire présente ce projet.

Il rappelle que la commune est propriétaire de l'église de Bac St Maur depuis mars 2023, qu'elle est fermée depuis plusieurs années à cause de travaux urgents non effectués.

Il s'agit de remettre l'installation électrique aux normes (devis de 21.240€) et de remettre en état la toiture (devis de 171.000€).

M le Maire précise qu'il reste à la commune un droit de 70.000€ sur le fonds de concours « Culture » de la CCFL à solliciter avant la fin de l'année.

Approuvé à l'unanimité.

FINANCES

<u>OBJET</u>	Modification de l'autorisation de programme liée à l'opération 106
---------------------	--

Monsieur Pierre-Luc RAVET présente ce sujet.

Il rappelle que l'opération 106 concerne le Groupe Scolaire.

La clôture des DGD traîne car la commune est exigeante sur le parfait achèvement.

La commune a émis des réserves mais doit intégrer les révisions de prix recalculés en fin de chantier.

Il propose donc de reporter sur 2026 la clôture des comptes de cette opération.

Monsieur Bruno DUPONT interroge M RAVET sur la nature des travaux à finaliser ; la réponse de ce dernier se porte sur le 2nd œuvre (menuiseries, portes ...) en précisant qu'il existe des défaillances des co et sous traitants.

Approuvé à l'unanimité.

<u>OBJET</u>	Création d'une autorisation de programme sur la période 2024-2027 pour le projet d'aménagement de la place Fleur de Lin
---------------------	---

Monsieur Pierre Luc RAVET présente ce point.

Il s'agit de l'opération 112, la place du nouveau centre village.

La commune a validé l'avant-projet du cabinet NERVURES, qui possède les qualités de souci de l'économie et d'efficacité. Le budget 2026 se monte à 1.412.880€ TTC en gardant la qualité exigée.

Approuvé à l'unanimité.

<u>OBJET</u>	Délibération budgétaire modificative n°1
---------------------	--

Le DGS, Monsieur Vincent LUCOTTE, présente cette délibération.

Il s'agit d'approuver les opérations d'investissement du fait de la nomenclature M57 qui impose d'intégrer les dépenses d'investissement effectuées en fin d'année.

Approuvé à l'unanimité.

<u>OBJET</u>	Approbation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2026 avant le vote du budget primitif
---------------------	---

Monsieur RAVET précise qu'il s'agit d'autoriser ¼ des dépenses d'investissement de 2025 avant le vote du budget primitif de 2026.

Monsieur le DGS précise que ce montant ne comprend pas les remboursements d'emprunt ni les restes à réaliser ni les autorisations de programme votées précédemment.

Approuvé à l'unanimité.

<u>OBJET</u>	Admission en non-valeur de créances éteintes
---------------------	--

Monsieur RAVET précise qu'il s'agit de créances irrécouvrables (perte de 1331.14€).

Approuvé à l'unanimité.

DOMAINE

<u>OBJET</u>	Cession avec promesse de vente du bâtiment de l'ancienne école Jacques Prévert
---------------------	--

Monsieur le Maire présente cette délibération.

Il rappelle que la politique de la commune est de vendre les bâtiments dont elle n'a pas besoin afin d'entretenir les bâtiments utiles.

Il indique que la commune a vendu l'ancienne école avec accord sur les servitudes, et que la commune garde la petite salle qui jouxte le vestiaire foot pour les associations communales.

Approuvé à l'unanimité.

OBJET	Approbation d'une convention de servitude au profit de Nacarat pour l'aménagement d'un bassin de gestion des eaux pluviales dans le cadre du projet <i>Maison Blanche</i>
--------------	---

Monsieur le Maire présente cette convention. Il s'agit de permettre le raccordement des eaux usées. L'assainissement reprendra la rue Gustave Eiffel du projet Nacarat prévu sur ce site. Pour les eaux pluviales, il s'agit d'aménager un bassin de rétention, et de raccorder le réseau via une noue paysagère au fossé qui se jette dans la Lys.

Monsieur RAVET précise que le sujet actuel reste l'évacuation des eaux validé par Noréade, et qu'il ne s'agit pas de débat quant au projet Maison Blanche lui-même.

7 votes pour, 1 contre, 10 abstentions.

Approuvé à la majorité.

OBJET	Cession avec promesse de vente d'une emprise de 5215 m ² sur les parcelles AI 84p et 85p à Mavan Aménageur
--------------	---

Monsieur le Maire présente ce projet. Il s'agit d'une parcelle cédée à MAVAN sur les 20.000m² acquis pour les projets communaux futurs, afin d'y faire une route et d'y construire 6 logements. Foncifrance achèterait la parcelle 200.000€ en 2026 car ces parcelles pourraient reclassées en zones agricoles avec la loi ZAN.

Approuvé à l'unanimité.

OBJET	Approbation de deux conventions de servitude tréfoncière au profit du SIDEN-SIAN
--------------	--

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'aménager des canalisations par Noréade.

Le DGS indique que cela permet de formaliser avec Noréade l'accès à leurs ouvrages.

Approuvé à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

OBJET	Convention de mise à disposition d'un ASVP avec la commune de Fleurbaix
--------------	---

Monsieur le Maire présente cette convention. Il s'agit d'un poste d'ASVP mutualisé avec la commune de Fleurbaix ; néanmoins c'est la commune de Sailly-sur-la-Lys qui recrute, et met à disposition avec une convention. L'ASVP sera 75% du temps à Sailly, 25% à Fleurbaix. Toutes les dépenses seront partagées ainsi.

Pierre-Luc RAVET précise que les missions de l'ASVP seront principalement axées sur la répression, ainsi que sur la police du PLU. Avec des zones bleues, il s'agira d'être pédagogue afin de faire respecter les règles, avant la répression.

A ce sujet, le système de vidéoprotection sera réceptionné en janvier.

Approuvé à l'unanimité.

<u>OBJET</u>	Adhésion à la convention de participation du CDG 62 au titre de la protection sociale complémentaire santé et approbation du montant de la prise en charge employeur
---------------------	---

Monsieur le Maire présente cette convention.

Cette participation sera obligatoire pour les collectivités à compter du 01/01/2026.

M le DGS précise qu'il existe déjà une participation de la commune pour la prévoyance, dont le montant est indexé sur le traitement de l'agent ; il est proposé que cela soit la même chose pour la mutuelle.

Monsieur RAVET ajoute qu'il s'agit d'une volonté de la commune envers les agents de mettre en place des avantages associés au salaire.

Approuvé à l'unanimité.

<u>OBJET</u>	Modification de la participation employeur pour la protection sociale complémentaire des agents (volet prévoyance)
---------------------	---

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une augmentation de la participation de l'employeur à la prévoyance, toujours selon le traitement de l'agent.

Approuvé à l'unanimité.

<u>OBJET</u>	Approbation d'un avenant tarifaire à la convention de groupe d'assurance statutaire
---------------------	--

Monsieur LUCOTTE précise le contexte. Dans la fonction publique, c'est l'employeur qui est tenu de verser la rémunération à l'agent en cas d'arrêt de travail. La commune souscrit une assurance statutaire pour recouvrir. Cette assurance est facultative mais prouve son intérêt surtout pour les accidents de travail et les longues maladies.

La commune a décidé de limiter la hausse de cotisation suite à plusieurs constats. Il s'agit d'un ajustement des couvertures, avec un risque maîtrisé, et une contribution limitée.

Madame Véronique LUTZ s'interroge sur le nombre d'arrêts de travail actuels. Il lui est répondu que seuls les arrêts de plus de 15 jours sont pris en charge et que cela ne concerne que très peu d'arrêts, comparé à un contrat qui coûte 80.000€/an à la commune ; la sinistralité reste élevée, mais dans la moyenne des collectivités de notre strate.

Approuvé à l'unanimité.

<u>OBJET</u>	Approbation d'une convention de mise à disposition par le CDG 62 d'un délégué à la protection des données aux communes membres de la CCFL
---------------------	--

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'une loi qui impose un délégué à la protection des données.

LA CCFL propose une mutualisation de ce délégué par le CDG59, facturé à la CCFL.

Monsieur le DGS précise que cette obligation consiste à avoir un interlocuteur qui devra répondre à n'importe quel citoyen sur les données personnelles recensées par la commune, et mises à jour.

Approuvé à l'unanimité.

<u>OBJET</u>	Création d'emplois non permanents pour assurer l'encadrement des accueils collectifs de mineurs pour l'année 2026
---------------------	---

Madame Christine CALDI rappelle que cette délibération est prise chaque année pour recruter des animateurs contractuels en cas de besoin pour les ALSH.

Elle rappelle également que les ALSH sont réservés aux enfants saillysiens et que tous les enfants qui s'inscrivent dans les temps sont pris.

Approuvé à l'unanimité.

CULTURE

<u>OBJET</u>	Approbation d'une convention de groupement de commande avec la CCFL et ses 8 communes membres pour le déploiement du RFID dans le réseau l'Esperluette
---------------------	--

Christine CALDI présente également cette délibération. Il s'agit de moderniser les prêts de documents par le réseau l'Esperluette, avec des automates pour les livres.

Cela représente du temps dégagé pour les bibliothécaires.

Cette convention comprend beaucoup de matériel : les boîtes automates, les platines, les ordinateurs et le mobilier, les puces pour chaque document.

Pour la commune, le seul coût sera la maintenance.

Monsieur Olivier CARDON soulève le fait qu'il s'agit d'un chantier énorme. Madame CALDI lui répond que l'ensemble de la mise en place sera terminé fin 2026.

Madame Rachida BOUNOUA demande où seront placés les automates. Il lui est répondu qu'ils seront à l'intérieur afin d'avoir une vue sur ce qu'il se passe, et également pour garder le contact et l'échange avec les usagers.

Approuvé à l'unanimité.

<u>OBJET</u>	Approbation de deux conventions de prêt avec la Médiathèque du Nord
---------------------	---

Madame Christine CALDI présente également ce point.

Il s'agit de deux expositions installées au château de Bac St Maur pendant la période du Salon du Livre.

Approuvé à l'unanimité.

<u>OBJET</u>	Approbation d'un avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens 2024-2026 avec l'Harmonie – Ecole de Musique
---------------------	--

Monsieur Pierre-Luc RAVET présente cet avenant. Il s'agit de faire le point chaque année sur le budget de cette association autonome et indépendante.

Monsieur le Maire précise que 70% de la subvention versée à l'Harmonie / Ecole de Musique est versée dès janvier pour qu'ils n'aient pas de problème de trésorerie.

Approuvé à l'unanimité.

INTERCOMMUNALITE

OBJET	Approbation de la convention action fruits/légumes sur l'année 2025/2026
--------------	--

Madame Christine CALDI présente cette convention, annuelle, initiée par la CCFL.
Il s'agit de 12 dégustations par an, de fruits et légumes de saison, pour les élèves de maternelle. Ces fruits et légumes sont achetés à la Charrette du Jardinier, pour 612€ par an.
Approuvé à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question.
Fin de la séance à 21h20.

Le Maire
Jean-Claude MOREZ



Le secrétaire de séance
Olivier COLLET